

2021-2022

BULLETIN D'INFORMATIONS



CERCLE SCOLAIRE DE LA BASSE-VEVEYSE



## CONTENU

|  |    |
|--|----|
| Le mot du directeur .....                            | 2  |
| Buts de l'école et cours particuliers .....          | 3  |
| 1H et 2H .....                                       | 3  |
| 3H à 8H.....   | 3  |
| Les classes.....                                     | 4  |
| Horaires des classes.....                            | 5  |
| Classes de 1H et 2H.....                             | 5  |
| Classes de 3H à 8H .....                             | 5  |
| Rentrée des classes.....                             | 5  |
| Enseignement alterné pour les 3H et 4H.....          | 5  |
| Education physique / Gymnastique / Piscine .....     | 6  |
| Incapacité gym/piscine .....                         | 6  |
| Dates piscine 2021-2022 .....                        | 7  |
| Fournitures scolaires .....                          | 7  |
| Adresses et téléphones utiles.....                   | 9  |
| Moyen de communication - application "KLAPP".....    | 10 |
| Vacances et congés / Calendrier scolaire .....       | 11 |
| Demandes de congé, dispenses et absences .....       | 11 |
| Transports / Bus .....                               | 12 |
| Trajet pour l'école .....                            | 15 |
| Pedibus .....  | 16 |
| Vie scolaire .....                                   | 17 |
| Service médical et dentaire .....                    | 21 |
| Accueil extrascolaire (AES) de la Basse-Veveyse..... | 22 |
| Conseil des parents.....                             | 23 |
| Services auxiliaires scolaires (SLPP-GV).....        | 24 |
| Mot de la Police cantonale.....                      | 25 |
| Mot de la brigade des mineurs.....                   | 26 |
| SPOLOE .....   | 27 |
| Animation Jeunesse Veveyse (AJV) .....               | 28 |
| Pro Junior (anciennement Pro Juventute).....         | 29 |
| Bibliothèque – Ludothèques .....                     | 30 |
| Que faire lorsqu'on est infesté de poux ? .....      | 31 |
| Quelques liens .....                                 | 35 |
| Abréviations utiles.....                             | 37 |

Juin 2021

Chers Parents,

L'année 2020-2021 a encore été marquée par la pandémie de la COVID19. Nombreuses furent les personnes malades, en quarantaine, touchées de près ou de loin par le virus. Malgré tout, l'enseignement a pu continuer en présentiel et je tiens ici à remercier les enfants, les enseignants, les parents, le personnel de l'AES et de la conciergerie pour avoir toujours su garder le sourire (malgré le masque) et l'entrain nécessaire à un bon fonctionnement.

Maintenue à l'ordre du jour, la communication reste mon cheval de bataille. Dans les pages de ce bulletin, vous allez découvrir une nouvelle solution, sous forme d'application, qui sera mise en place dans tout l'établissement dès la rentrée d'août afin de communiquer encore plus efficacement et rapidement. Certaines classes l'ont utilisée en version test sur la fin de l'année passée et les bilans sont positifs.

Toujours dans la communication, j'encourage chacun, parent ou professionnel, à favoriser la discussion afin qu'il n'y ait pas d'incompréhension. Chacun ayant sa vision et ses valeurs, il est plus facile de se mettre au diapason dans un échange oral, téléphonique ou en visioconférence, plutôt que par de longs courriers qui peuvent porter à confusion.

Le projet d'établissement sur l'engagement et la bienveillance a connu une nouvelle étape durant l'année scolaire passée : un travail sur les comportements négatifs et la cohérence du corps enseignant dans la gestion des conséquences. De plus amples informations vous seront transmises en cours d'année.

En conclusion, je vous souhaite, ainsi qu'à vos enfants, une magnifique pause estivale et avec un peu d'avance, une belle année scolaire 2021-2022.

Michael Dayer,  
Directeur



## BUTS DE L'ÉCOLE ET COURS PARTICULIERS

LS Art. 2 : L'école assume une mission globale et générale de formation et de socialisation qui comprend des tâches d'enseignement et d'éducation. Elle seconde les parents dans leur responsabilité éducative.

### 1H ET 2H

C'est un lieu d'accueil destiné à développer l'**autonomie et la socialisation** des enfants. Elle prépare l'enfant à l'entrée en école primaire, par exemple par le biais d'activités de mathématiques ou de motricité fine.

De la documentation pouvant aider les parents à préparer au mieux la rentrée des enfants se trouve sur notre site internet [ecole-attalens.ch/entree-futurs-1h/](http://ecole-attalens.ch/entree-futurs-1h/).

Durée : 2 ans, pour les enfants ayant 4 ans révolus le 31 juillet.

### 3H À 8H

La scolarité « primaire » est composée de 3 parties d'une durée de 2 ans chacune. Cela permet à l'enfant de disposer de plus de temps pour progresser dans ses apprentissages.

Durée : 6 ans, pour les enfants ayant 6 ans révolus le 31 juillet.

### LES ACTIVITÉS CRÉATRICES MANUELLES ET (SUR) TEXTILES (ACM ET ACT)

Ces activités permettent à l'enfant de développer son imagination, tout en permettant de découvrir les bases de certaines techniques créatrices.

### LES COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Ils contribuent à un développement physique et à une certaine aisance corporelle.

### ETHIQUE ET ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Conformément à l'article 64 al. 4 de la Constitution cantonale et l'article 23 de la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS), l'école obligatoire met un temps à disposition des Eglises et communautés religieuses reconnues pour l'enseignement religieux confessionnel.

L'Eglise catholique-romaine et l'Eglise réformée disposent ainsi pour leur enseignement en 1-2H de cinq moments œcuméniques par année et en 3-11H d'une heure de cours par semaine.

Les élèves appartenant à ces deux confessions fréquentent donc d'office le cours d'enseignement religieux confessionnel. Les parents qui le souhaitent peuvent déclarer par écrit que leur enfant ne suivra pas le cours d'enseignement religieux confessionnel. Les élèves dispensés restent sous la responsabilité et la surveillance de l'école (art. 42 al. 4 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire, RLS). La déclaration de dispense à remplir peut être demandée à l'enseignant-e de votre enfant ou à la direction de l'école et retournée avant le 3 septembre 2021.

Les élèves d'autres confessions peuvent fréquenter les cours d'enseignement religieux confessionnel catholique-romain ou réformé. Les parents qui le souhaitent en informent par écrit l'enseignant-e de leur enfant.



## LES CLASSES

| Classe(s)      | Site      | Bâtiment            | Etage                  | Enseignant(s)-Enseignante(s)                  |
|----------------|-----------|---------------------|------------------------|---|
| <b>1H-2H A</b> | Attalens  | Le Mouton           | 1 <sup>er</sup> étage  | Marie-Laure Colliard<br>Edit Stierli          |
| <b>1H-2H B</b> | Attalens  | Le Mouton           | 1 <sup>er</sup> étage  | Audrey Buchs                                  |
| <b>1H-2H C</b> | Attalens  | Les Roses           | Rez inférieur          | Emilie Grandjean                              |
| <b>1H-2H D</b> | Attalens  | Les Roses           | Rez inférieur          | Joëlle Dumon<br>Irène Gelmo                   |
| <b>1H-2H E</b> | Attalens  | Les Roses           | Rez inférieur          | Marlyse Genoud                                |
| <b>1H-2H F</b> | Remaufens | Le Soleil           | Rez inférieur          | Angélique Blanc<br>Edit Stierli               |
| <b>1H-2H G</b> | Remaufens | Le Soleil           | Combles                | Mireille Pauchard<br>Pauline Torche           |
| <b>3H A</b>    | Attalens  | Les Blés            | Rez supérieur          | Laurence Monnard<br>Murielle Vienne De Nardis |
| <b>3H B</b>    | Attalens  | Les Roses           | Rez supérieur          | Fabienne Charrière<br>Julie Vionnet           |
| <b>3H C</b>    | Attalens  | Les Roses           | Rez supérieur          | Nicole Petrucciani<br>Caroline Richoz         |
| <b>3H D</b>    | Remaufens | Le Soleil           | Rez supérieur          | Louise Pillet                                 |
| <b>4H A</b>    | Attalens  | Les Blés            | Rez inférieur          | Maude Gabriel                                 |
| <b>4H B</b>    | Attalens  | Les Blés            | Rez supérieur          | Sophie Grandjean                              |
| <b>4H C</b>    | Attalens  | Les Blés            | Rez inférieur          | Laurie Vallée<br>Patricia Jaquier             |
| <b>5H A</b>    | Attalens  | Le Renard (nouveau) | 1 <sup>er</sup> étage  | Céline Protti<br>Muriel Rouiller              |
| <b>5H B</b>    | Attalens  | Le Renard (nouveau) | 1 <sup>er</sup> étage  | Emilie Boutes<br>Laurence Monnard             |
| <b>5H C</b>    | Attalens  | Le Renard (nouveau) | 1 <sup>er</sup> étage  | Fanny Emonet<br>Emilie Borcard                |
| <b>6H A</b>    | Attalens  | Le Renard (nouveau) | 2 <sup>ème</sup> étage | Marie-Pierre Rutscho<br>Annie Reutenauer      |
| <b>6H B</b>    | Attalens  | Le Renard (nouveau) | 2 <sup>ème</sup> étage | Xavier Torche                                 |
| <b>6H C</b>    | Attalens  | Le Renard (nouveau) | 2 <sup>ème</sup> étage | Marc Andrey                                   |
| <b>6H D</b>    | Remaufens | La Planète          | Rez                    | Olivia Geiser                                 |
| <b>7H A</b>    | Attalens  | Le Renard (ancien)  | 1 <sup>er</sup> étage  | Stefania Czerwinska<br>Lucile Reeb            |
| <b>7H B</b>    | Attalens  | Le Renard (ancien)  | 1 <sup>er</sup> étage  | Mylène Wicht                                  |
| <b>7H C</b>    | Attalens  | Le Renard (ancien)  | 1 <sup>er</sup> étage  | Carole Trinchan                               |
| <b>7H D</b>    | Remaufens | Le Soleil           | 1 <sup>er</sup> étage  | Aurore Hofmann                                |
| <b>8H A</b>    | Attalens  | Le Renard (ancien)  | 2 <sup>ème</sup> étage | Alain Fontana                                 |
| <b>8H B</b>    | Attalens  | Le Renard (ancien)  | 2 <sup>ème</sup> étage | Stéphanie Brändle                             |
| <b>8H C</b>    | Remaufens | Le Soleil           | Rez supérieur          | Jonathan Delgado                              |

## HORAIRES DES CLASSES

### CLASSES DE 1H ET 2H

|          |                            |                          |
|----------|----------------------------|--------------------------|
| Lundi    | 7h55-11h35<br><b>2H</b>    | 13h25-15h05<br><b>1H</b> |
| Mardi    | 7h55-11h35<br><b>1H-2H</b> | 13h25-15h05<br><b>2H</b> |
| Mercredi | 7h55-11h35<br><b>1H</b>    | Congé                    |
| Jeudi    | 7h55-11h35<br><b>1H-2H</b> | 13h25-15h05<br><b>2H</b> |
| Vendredi | 7h55-11h35<br><b>2H</b>    | 13h25-15h05<br><b>2H</b> |

### CLASSES DE 3H À 8H

|          |              |               |
|----------|--------------|---------------|
| Lundi    | 7h55 -11h35  | 13h25 - 15h05 |
| Mardi    | 7h55 -11h35  | 13h25 - 15h05 |
| Mercredi | 7h55 -11h35  | Congé         |
| Jeudi    | 7h55 - 11h35 | 13h25 - 15h05 |
| Vendredi | 7h55 -11h35  | 13h25 - 15h05 |

### RENTRÉE DES CLASSES

**La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 26 août 2021 à 7h55 pour tous les élèves, exceptés les 2H qui commenceront à 13h25.** Les élèves de 3H à 8H qui seront scolarisés sur le site d'Attalens auront rendez-vous à la salle de gym des Etoiles pour ce premier jour.

### ENSEIGNEMENT ALTERNÉ POUR LES 3H ET 4H

La moitié des élèves a congé un demi-jour supplémentaire, selon un plan établi par le directeur. Le jour **définitif** des alternances sera communiqué aux parents à la **mi-juin** de chaque année scolaire.

**Classes de 3H :** Les élèves ont congé le **mardi ou le jeudi matin**.

**Classes de 4H :** Les élèves ont congé le **mardi ou le jeudi après-midi**.



En principe, les élèves passant en 4H gardent le même jour d'école qu'en 3H, à moins d'une demande explicite des parents, ceci afin de simplifier l'organisation familiale et scolaire.

*NB: si l'enfant doit fréquenter l'AES (accueil extrascolaire) durant les congés des alternances 3H ou 4H, les parents veilleront à compléter les deux plages horaires du formulaire d'inscription AES, en fonction de leurs besoins. L'AES ajustera les demandes lorsque les jours définitifs leur seront transmis par le secrétariat scolaire.*



**Il n'y a pas d'alternance le jour de la rentrée scolaire, les élèves de 3H et 4H viennent tous à l'école le jeudi 26 août 2021.**

## EDUCATION PHYSIQUE / GYMNASTIQUE

Jours : .....

et .....



- Les enfants doivent porter des chaussures adéquates, à semelle claire, ne laissant pas de trace ;
- Les cheveux longs doivent être attachés ;
- Les bijoux doivent être enlevés (montres, bracelets, boucles d'oreilles, etc.) ;
- La douche est obligatoire après les leçons dès la 3H.

## PISCINE

Les élèves du cercle scolaire, exceptés les 1H, vont à la piscine de Châtel-St-Denis entre 5 et 6 fois par année. Toutefois, lors de cette année 2021-2022, seuls les enfants de la 2H à la 5H pourront se rendre à la piscine lors du 1<sup>er</sup> semestre ; ceci en raison de la fermeture de la piscine pour des travaux de rénovation début 2022. Merci de vous référer à l'agenda en page suivante.

- Les garçons doivent porter un caleçon de bain court dépourvu de poches, les shorts et bermudas ne sont pas autorisés ;
- les filles doivent porter un maillot de sport 1 pièce ;
- si les cheveux sont longs, ils doivent être correctement attachés et couverts par un bonnet de bain.

Les enfants porteurs de verrues plantaires sont invités à suivre un traitement avant la rentrée scolaire. Ils seront admis à la piscine à condition de porter des chaussures en plastique prévues à cet effet.

Merci de veiller à ce que votre enfant ait bien déjeuné, afin d'être en forme dans l'eau. Une petite récréation serait la bienvenue. Durant l'hiver, merci également de veiller à ce que votre enfant ait un bonnet, les cheveux ne pouvant pas toujours être séchés correctement.

## INCAPACITÉ GYM/PISCINE

En cas d'incapacité exceptionnelle d'effectuer la gym ou la piscine en raison d'oubli de ses affaires, sur demande ponctuelle des parents ou qui présente un certificat médical, l'élève sera tenu d'accompagner sa classe. En effet, même s'il ne participe pas physiquement à la leçon, des aspects théoriques, stratégiques et sécuritaires seront abordés.

Une exception sera faite pour l'enfant qui peine à se déplacer (béquilles, attelle, chaise roulante, etc.). L'élève ira alors d'office dans une autre classe, muni de travail fourni par l'enseignant titulaire.



Durant cette année scolaire, la piscine communale de Châtel-St-Denis va subir un lifting et devra fermer ses portes provisoirement à partir du début de l'année 2022. Raison pour laquelle, seuls les horaires pour cet automne 2021 sont connus au moment de l'impression de ce bulletin.

| CLASSES | DATES |            |         |          |          |
|---------|-------|------------|---------|----------|----------|
|         | Août  | Septembre  | Octobre | Novembre | Décembre |
| 1H-2H A |       | 13         | 11      | 15       |          |
| 1H-2H B |       | 13         | 11      | 15       |          |
| 1H-2H C |       |            |         | 15+22    | 6        |
| 1H-2H D |       |            | 11      | 15       | 6        |
| 1H-2H E |       |            | 11      | 22       | 6        |
| 1H-2H F |       | 13         |         | 22       | 6        |
| 1H-2H G |       | 13         |         | 22       | 6        |
| 3H A    | 30    |            | 8+15    | 5+12     |          |
| 3H B    | 30    |            | 8+15    | 5+12     |          |
| 3H C    |       | 6          | 8+15    | 5+12     |          |
| 3H D    |       | 6          | 8+15    | 5+12     |          |
| 4H A    |       | 3+10+17+24 | 1       |          |          |
| 4H B    |       | 3+10+17+24 | 1       |          |          |
| 4H C    |       | 3+10+17+24 | 1       |          |          |
| 5H A    |       |            |         | 19+26    | 3+10+17  |
| 5H B    |       |            |         | 19+26    | 3+10+17  |
| 5H C    |       |            |         | 19+26    | 3+10+17  |

## FOURNITURES SCOLAIRES

Depuis la rentrée 2020-2021, l'ensemble des fournitures scolaires sont mises à disposition par l'école.

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 qui a rappelé le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit, plusieurs articles de la loi scolaire - *parce qu'elle autorisait une refacturation de frais aux parents* - ont dû être modifiés et sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Une nouvelle clé de répartition des frais entre l'Etat et les communes a été trouvée. Elle prévoit que l'Etat prenne en charge les frais liés aux fournitures scolaires – ils s'ajoutent à ceux des moyens d'enseignement - alors que les communes financent les activités culturelles et sportives organisées dans le cadre de l'école.

**L'établissement se réserve le droit de facturer aux parents du matériel dont l'usure ne serait pas normale ou si l'enfant détruit volontairement son matériel.**

Tous les élèves de l'école, de la 1H à la 8H, **doivent** être équipés du matériel suivant :

#### POUR LA CLASSE

- 1 paire de pantoufles fermées et à semelles rigides ;
- 1 chemise à longues manches ou un tablier pour le bricolage ;
- Des mouchoirs en papier.



#### POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE / GYMNASTIQUE / RYTHMIQUE (DANS UN SAC DE SPORT)

- 1 tenue de sport ;
- 1 paire de ballerines (rythmique pour 1H et 2H) ;
- 1 paire de baskets à semelles claires (pour 1H à 8H) ;
- 1 linge de douche et produit de douche (selon informations de l'enseignant-e).

#### POUR LA PISCINE (DANS UN SAC DE SPORT)

- 1 maillot de bain ;
  - ⇒ pour les garçons : caleçon de bain court (dépourvu de poches),  
*les shorts et bermudas ne sont pas autorisés ;*
  - ⇒ pour les filles : maillot sportif (1 pièce)
- 1 linge de bain ;
- Pour les cheveux longs, un bonnet de bain (merci d'attacher les cheveux avant le début des cours).

#### MATÉRIEL À FOURNIR PAR LES PARENTS

Vous trouverez ci-dessous la liste du matériel que vous devez fournir à votre enfant, selon les degrés.

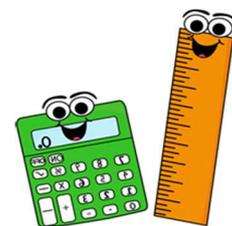
Pour rappel, pour des raisons écologiques les livres ne seront plus doublés, nous vous demandons de ne pas acheter de doublure pour la prochaine rentrée.

##### 1H et 2H

- 1 sac à dos pouvant contenir au minimum 1 cahier A5 ;
- Le triangle orange (pour les 2H)
- Un tablier pour les arts visuels

##### 3H à 8H

- 1 sac d'école pouvant contenir 1 classeur A4 ;
- 1 plumier / trousse (vide).
- Un tablier pour les arts visuels



**Merci d'avance de noter le prénom de votre enfant sur TOUT son matériel !**

## ADRESSES ET TÉLÉPHONES UTILES

RÉPONDEUR POUR ANNONCE MALADIE (POUR ATTALENS ET REMAUFENS) 021 947 44 94

Annonce obligatoire avant 7h45 et/ou 13h15.

### ECOLE DU PETIT PRINCE

Rue de l'Eglise 26  
1616 Attalens

Route Villageoise 33  
1617 Remaufens

[www.ecole-attalens.ch](http://www.ecole-attalens.ch)

DIRECTEUR 021 947 38 51

Monsieur Michael Dayer  
Rue de l'Eglise 26  
1616 Attalens

[dir.ep.basse-veveyse@edufr.ch](mailto:dir.ep.basse-veveyse@edufr.ch)

SECRÉTARIAT 021 947 54 52

Mesdames Cynthia Perroud et Laure Moret  
Rue de l'Eglise 26  
1616 Attalens

[secr.ep.basse-veveyse@edufr.ch](mailto:secr.ep.basse-veveyse@edufr.ch)

Le secrétariat est atteignable tous les matins de 8h30 à 11h30, les lundi et mardi après-midis de 14h à 16h. Si vous devez joindre **en urgence** votre enfant ou son enseignant(e), vous pouvez vous adresser au secrétariat qui transmettra votre message.

DICS 026 305 12 06

Direction de l'instruction publique,  
de la culture et du sport  
Rue de l'Hôpital 1  
1700 Fribourg

[www.fr.ch/dics](http://www.fr.ch/dics)

INSPECTORAT 8<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT 026 305 73 68

Mme Carole Angéloz, inspectrice du 8<sup>ème</sup> arrondissement  
Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF, Inspectorat scolaire  
Route André-Piller 21  
1762 Givisiez

TSS – TRAVAILLEUR SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE 079 740 16 96

M. Julien Hornecker

[julien.hornecker@reper-fr.ch](mailto:julien.hornecker@reper-fr.ch)

ASSOCIATION D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR DE LA VEVEYSE 021 947 57 75

Chemin du Clos 3  
1616 Attalens

[veveyse@accueildejour.ch](mailto:veveyse@accueildejour.ch)

*Permanence téléphonique : lundi de 8h30 à 11h00 – secteur villages et jeudi de 8h30 à 11h00 – secteur  
Châtel-St-Denis, la Frasse, les Paccots*

### CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE - CHAPERON ROUGE

Service de garde d'enfants à domicile  
pour un accueil ponctuel en cas d'urgence  
(par ex. enfant malade)

[chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch](mailto:chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch)

*lundi-vendredi  
dimanche-jeudi*

*07h30 - 11h30  
20h00 - 21h00*

*026 347 39 49  
076 347 39 49*

Comme indiqué en page 2 du présent bulletin, sous « Le mot du directeur », nous avons abordé un facteur très important pour le bon déroulement de la scolarité de vos enfants : celui de la C O M M U N I C A T I O N .

Dès cette rentrée 2021-2022, le moyen de communication principal se fera via cette application KLAPP. Nous vous invitons à découvrir ci-dessous son fonctionnement.



### Klapp Sàrl

Föhrenstrasse 1

5442 Fislisbach

[romandie@klapp.pro](mailto:romandie@klapp.pro)

[www.klapp.pro](http://www.klapp.pro)

**Les collaborateurs de Klapp agissent selon le principe de la politique de confidentialité de Klapp et traitent les données de manière consciencieuse et confidentielle.**

Comme toute plateforme Internet et application mobile, nous avons besoin de quelques données personnelles pour la création de votre compte d'utilisateur.

Les données ne sont collectées et traitées qu'à des fins d'identification, et ne seront en aucun cas utilisées à d'autres fins. Nous respectons strictement les principes suivants :



**Nous ne voulons en aucun cas gagner de l'argent avec vos données.** Nous vous garantissons que les données utilisateur ne seront jamais vendues à des tiers ou utilisées à des fins publicitaires.



**Nous gérons les données des utilisateurs avec parcimonie (privacy by design).** Nous veillons à ce qu'aucune donnée inutile ne soit collectée, ceci afin de protéger au maximum la vie privée de chaque utilisateur.



**Nous stockons vos données en Suisse.** Les données des utilisateurs sont stockées et traitées uniquement en Suisse. Nos partenaires respectent les réglementations suisses et européennes sur la protection des données.



**Klapp permet l'autodétermination en matière d'information.** Chaque utilisateur décide lui-même des données qu'il souhaite partager avec d'autres utilisateurs.



**Pas d'enregistrement du comportement de navigation des utilisateurs.** Pour protéger la vie privée des utilisateurs, Klapp n'enregistre pas le comportement des utilisateurs en matière de navigation.

Dans notre déclaration de confidentialité (<https://fr.klapp.pro/datenschutz?lang=fr>), nous informons nos utilisateurs (enseignant(e)s, responsables d'établissement, élèves, parents, membres de l'association, etc.) des données personnelles que nous stockons à leur sujet, de la manière dont nous utilisons ces données et, le cas échéant, avec qui nous pouvons les partager. Vous trouverez également des informations sur les droits qui vous sont conférés concernant l'utilisation de vos données à notre égard.

Si vous avez des questions sur la protection des données ou si vous souhaitez demander la suppression de vos données, veuillez contacter notre correspondant pour la protection des données en envoyant un e-mail à [info@klapp.pro](mailto:info@klapp.pro).

Les coordonnées de notre délégué à la protection des données sont :  
Klapp Sàrl | Elias Schibli | Föhrenstrasse 1 | CH-5442 Fislisbach

## VACANCES ET CONGÉS / CALENDRIER SCOLAIRE

|                                      | du         | au         | Reprise le |
|--------------------------------------|------------|------------|------------|
| Reprise des classes                  |            |            | 26.08.2021 |
| Vacances d'automne et Toussaint      | 18.10.2021 | 01.11.2021 | 02.11.2021 |
| Immaculée Conception                 | 08.12.2021 | 08.12.2021 | 09.12.2021 |
| Vacances de Noël                     | 24.12.2021 | 07.01.2022 | 10.01.2022 |
| Vacances de Carnaval                 | 28.02.2022 | 04.03.2022 | 07.03.2022 |
| Vendredi saint et vacances de Pâques | 15.04.2022 | 29.04.2022 | 02.05.2022 |
| Ascension et pont de l'Ascension     | 26.05.2022 | 27.05.2022 | 30.05.2022 |
| Lundi de Pentecôte                   | 06.06.2022 | 06.06.2022 | 07.06.2022 |
| Fête-Dieu et pont de la Fête-Dieu    | 16.06.2022 | 17.06.2022 | 20.06.2022 |
| Vacances d'été                       | 09.07.2022 | 24.08.2022 | 25.08.2022 |

**Les demandes pour avancer et/ou prolonger les vacances ne seront en principe pas acceptées.**



## DEMANDES DE CONGÉ, DISPENSES ET ABSENCES

### RENDEZ-VOUS MÉDECIN/DENTISTE/AUTRES

Il est souhaitable de prendre les rendez-vous médicaux de votre enfant **en dehors** de l'horaire scolaire. Si cela ne devait pas être possible, prière d'avertir l'enseignant(e) concerné(e) au plus tard 24 heures à l'avance, en utilisant les formulaires ad hoc que vous trouverez sur le site internet de l'école ou auprès de l'enseignant(e) de votre enfant.

### ABSENCE MALADIE

**Appeler l'école au 021 947 44 94 (répondeur) avant 07h45 et/ou 13h15.** C'est un enseignant qui relève les messages et qui les transmet. Passé l'horaire ci-dessus, cet enseignant doit s'occuper de ses élèves, il ne peut donc plus prendre les messages jusqu'à la récréation. Merci donc de bien respecter cet horaire pour éviter tous soucis.

Dès le 5<sup>ème</sup> jour d'absence et/ou en cas d'absences répétées (régulières), un certificat médical est obligatoire.



## DEMANDE DE CONGÉ

La demande de congé est présentée par écrit, **un mois à l'avance** (ou dès que le motif est connu) au directeur avec copie à l'enseignant(e). Elle est motivée et signée des parents, avec une **pièce justificative obligatoire (invitation, convocation, faire-part, etc...)**. Le directeur prendra une décision.

### **Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS) Article 37**

*Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :*

- a) un événement familial important ;*
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;*
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.*

## ABSENCES ILLÉGITIMES

Les absences non justifiées sont illégitimes. Elles font l'objet d'une dénonciation à la Préfecture et sont sanctionnées par une amende.

## PROCÉDURE EN CAS D'ABSENCE

En cas d'absence non annoncée, l'enseignant(e) contactera les parents par téléphone. Si plusieurs appels restent sans réponse, la direction et la Police locale seront avisées (aux frais des parents), afin de vérifier qu'il ne soit rien arrivé à votre enfant, à son domicile ou sur le trajet de l'école.

## DISPENSE DE GYM/PISCINE

Un mot écrit et signé par les parents devra être transmis à l'enseignant(e). Dès 5 jours de dispense, un certificat médical est obligatoire.

## DÉMÉNAGEMENT ET CHANGEMENT D'ÉCOLE

Veuillez annoncer votre déménagement **par écrit** dès que possible, à la direction, en indiquant la date de départ et la nouvelle adresse, avec copie à l'enseignant(e) concerné(e).

## TRANSPORTS / BUS

### INTRODUCTION

Les transports scolaires sont réservés aux élèves du cercle scolaire de la Basse-Veveyse (1H à 8H) et sont pris en charge par les communes. Pour des raisons de sécurité, les enfants des écoles maternelles ne sont pas autorisés à prendre les bus scolaires.

Seul le bus de ligne de Palézieux-Attalens peut accepter d'autres passagers. Toutefois, une demande peut être adressée à la commune d'Attalens pour les enfants qui doivent prendre occasionnellement le bus de Tatroz ou de Remaufens.

## ARRÊTS DE BUS

Les **horaires** des bus ci-dessous sont consultables sur le site internet de l'école sous

<https://ecole-attalens.ch/horaires-ecole-bus-et-piscine/bus/>

Les enfants de Tatroz scolarisés à Remaufens prendront le bus TATROZ-**REMAUFENS**-ATTALENS.

Les enfants de Tatroz scolarisés à Attalens prendront le bus TATROZ-**VUARAT**-ATTALENS.

Les enfants de Remaufens scolarisés à Attalens prendront le bus TATROZ-**REMAUFENS**-ATTALENS.

### BUS TATROZ-REMAUFENS-ATTALENS

#### Arrêts sens-aller

Tatroz, Les Granges  
Tatroz, Chez Kiki  
Tatroz, Centre Village  
Tatroz, Sur Village  
Tatroz, Deux-Crêts  
**Remaufens**, croisement Pilon-Rombuis  
**Remaufens**, ch. du Levant  
**Remaufens**, rte villageoise  
**Remaufens**, Ecole  
Attalens, Ecole

#### Arrêts sens-retour

Attalens, Ecole  
**Remaufens**, croisement Pilon-Rombuis  
**Remaufens**, ch. du Levant  
**Remaufens**, rte villageoise  
**Remaufens**, Ecole  
Tatroz, Les Granges  
Tatroz, Chez Kiki  
Tatroz, Centre Village  
Tatroz, Sur Village  
Tatroz, Deux-Crêts

### BUS TATROZ-VUARAT-ATTALENS

#### Arrêts sens-aller

Tatroz, Les Granges  
Tatroz, Chez Kiki  
Tatroz, Centre Village  
Tatroz, Sur Village  
Tatroz, Deux-Crêts  
**Vuarat**, Cornifel  
**Vuarat**, Le Mont  
**Vuarat**, Le Bugnon  
**Vuarat**, Rombuet  
Attalens, Ecole

#### Arrêts sens-retour

Attalens, Ecole  
**Vuarat**, Rombuet  
**Vuarat**, Le Bugnon  
**Vuarat**, Le Mont  
**Vuarat**, Cornifel  
Tatroz, Les Granges  
Tatroz, Chez Kiki  
Tatroz, Centre Village  
Tatroz, Sur Village  
Tatroz, Deux-Crêts

### BUS GRANGES – ATTALENS

#### Arrêts identiques aller-retour

Granges, Rupan  
Granges, Cuvigne  
Granges, Village  
Granges, Le Battiau  
Granges, Verchières  
Attalens, Centre



## RESPONSABILITÉS

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents entre l'arrêt de bus et leur domicile. Il incombe aux parents de veiller à ce que leur enfant ne se mette pas en danger et respecte les codes de la route.

A l'arrivée et au départ de l'école, les enfants sont sous la responsabilité des autorités communales et scolaires. Une surveillance est mise en place 10 minutes avant et après le début des cours dans le périmètre scolaire.

## COMPORTEMENT DANS LE BUS SCOLAIRE

Il faut être à l'heure, le conducteur ne peut pas attendre car il a un horaire à respecter. Votre enfant doit, bien avant l'arrêt où il doit descendre, appuyer sur le bouton « demande d'arrêt », sortir calmement et attendre le départ du bus, avant de se déplacer. Il doit rester tranquille pour permettre au conducteur de faire correctement son travail dans le calme et la concentration et ne pas bousculer les autres passagers.

En cas de comportement inadéquat, la Commune, en collaboration avec le directeur, se réserve le droit de mettre en place la procédure prévue dans le règlement scolaire communal ([www.ecole-attalens.ch](http://www.ecole-attalens.ch)).

## MON ENFANT A RATÉ SON BUS, COMMENT FAIRE POUR RENTRER À LA MAISON ?

S'il a raté son bus, il doit impérativement retourner vers son enseignant(e) afin que ses parents puissent être joints. Si son enseignant(e) a déjà quitté l'école, il faut qu'il s'adresse à un(e) autre enseignant(e).

Nous vous recommandons de laisser un numéro de téléphone à votre enfant.



## TRAJET POUR L'ÉCOLE

### PATROUILLEURS SCOLAIRES – SITE D'ATTALENS

La commune d'Attalens a engagé des **patrouilleurs scolaires** adultes qui sont formés et **assermentés** par la police cantonale afin d'assurer le déplacement sur le passage piéton devant l'école, 20 minutes avant l'école et 15 minutes après l'école.

Les patrouilleurs scolaires protègent les écoliers des dangers de la circulation en leur facilitant la traversée de la chaussée. Ils surveillent leur comportement dans le trafic routier et les habituent à mettre en pratique les règles de la circulation.

Afin de donner le bon exemple aux enfants, nous demandons aux adultes d'utiliser le passage piéton et de bien vouloir traverser quand les patrouilleurs ont donné l'ordre de passage. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales et administratives selon la gravité de la faute commise.

Les bases légales du service des patrouilleurs scolaires se trouvent dans l'Ordonnance sur la signalisation routière (article 67 alinéa 1) : **ses directives doivent obligatoirement être respectées par tous les usagers de la route.**



### TRAVERSÉE DE LA ROUTE CANTONALE AU CENTRE DU VILLAGE D'ATTALENS

Conformément aux instructions de la Police cantonale, un service de coaching a été mis en place pour la traversée au centre du village. Des adultes « patrouilleurs-coachs », munis uniquement d'un brassard, s'assurent que les enfants respectent les règles inculquées lors des leçons d'éducation routière : s'arrêter, regarder et écouter, traverser en marchant. Les « patrouilleurs-coachs » assurent la sécurité lors de la traversée de la route cantonale.

*Horaires : 07h35 à 07h55 – 11h35 à 11h50  
13h05 à 13h25 – 15h05 à 15h20 (sauf le mercredi après-midi)*

Nous encourageons tous les écoliers qui le peuvent à **se rendre à l'école à pied**.

Les parents devraient éviter de faire office de taxi, chaque voiture supplémentaire aux abords ou sur le trajet de l'école constituant un danger pour les autres enfants.

**A pied ou en voiture, montrons l'exemple et protégeons tous les enfants !**

### PARKING

Il est vivement recommandé d'encourager l'enfant à se rendre à l'école à pied et/ou par le biais des bus scolaires. Si, pour des motifs d'**éloignement**, vous jugez nécessaire de conduire votre/vos enfant(s) à l'école en voiture, nous vous remercions d'**utiliser uniquement le parking de la Condémine (vers le terrain de foot) à Attalens, et le parking de la Place du Village à Remaufens** pour déposer et reprendre les enfants.

Le parking de la salle de gym des Etoiles à Attalens **n'est accessible ni pour la dépose des enfants, ni pour les reprendre en fin de matinée et d'après-midi**. Le stationnement n'est autorisé qu'aux détenteurs du macaron officiel. La dépose sur la rue de l'Eglise est dangereuse et de ce fait, **non autorisée**.

**LES CONTREVENANTS SERONT DÉNONCÉS AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES.**



### Et si on allait à l'école à Pedibus ?

Se rendre à l'école à pied est **une habitude saine**, économique, conviviale et pratique lorsqu'elle peut se partager entre habitants d'un même quartier.



Le Pedibus contribue à assurer **une meilleure sécurité** des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école et à renforcer leur autonomie. Il peut prendre en charge tout ou une partie des trajets hebdomadaires de et vers l'école ou l'arrêt du bus scolaire.



**Entre voisins, les parents s'organisent** et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins. Ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités ; des grands-parents ou aînés du quartier peuvent aussi prendre le relais.

Le Pedibus contribue également à créer des liens dans les quartiers et favorise ainsi l'entraide.

#### **Intéressé-e-s à rejoindre une ligne existante ou à créer une ligne dans votre quartier ?**

La Coordination Pedibus Fribourg/ATE, en collaboration avec le Conseil des parents, vous informe et vous soutient.

Si vous vous organisez déjà avec vos voisins, annoncez-vous ! Vous pourrez profiter gratuitement d'une assurance et de matériel de sécurité. Vous contribuerez ainsi également à la sensibilisation pour les déplacements à pied à l'école et la mobilité douce !

73 lignes sont actives dans le canton de Fribourg pour l'année 2020-2021

De nouvelles lignes peuvent être créées à tout moment depuis n'importe quel quartier.

Contactez la Coordination Pedibus Fribourg/ATE, qui vous informe et vous soutient :

[fribourg@pedibus.ch](mailto:fribourg@pedibus.ch) – 076 430 05 58 – [www.pedibus.ch](http://www.pedibus.ch)



## VIE SCOLAIRE

### AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Les parents envoient leurs enfants à l'école **au plus tôt un quart d'heure** avant le début de la classe. La responsabilité de l'école à l'égard des enfants n'est engagée que 10 minutes avant le début et 10 minutes après la fin des cours.

Après l'école, les enfants rentrent immédiatement à la maison. Ils ne doivent pas s'attarder ni dans la cour, ni dans la rue.

Les élèves en congé (alternance) ne jouent pas dans la cour pendant que d'autres classes travaillent.

### ATTITUDE ET RESPECT

Les élèves ont une attitude correcte tant à l'intérieur de l'établissement qu'à l'extérieur, lors de toutes activités scolaires.

Le port d'objets dangereux (tels que couteaux, briquets, viseurs laser, etc.) est strictement interdit. Les objets concernés seront immédiatement confisqués.

Les élèves sont responsables du matériel qui leur est confié, des locaux ainsi que du mobilier. L'auteur d'un dégât s'annonce immédiatement à son enseignant ou au concierge. Toute réparation d'un dommage commis par un élève sera à la charge de ses parents ou de son représentant légal.

Les élèves, quelle que soit la classe qu'ils fréquentent, peuvent être rappelés à l'ordre par tout adulte travaillant dans l'établissement.

A la récréation, tous les élèves sortent rapidement dans la cour. Sauf autorisation express, ils ne restent pas dans les bâtiments.

Les élèves évitent les jeux dangereux. Ils restent dans le périmètre scolaire pendant les récréations. Ils n'en sortent pas sans autorisation. La surveillance de ce périmètre est assurée par les enseignants.

Les déchets doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Les élèves sont tenus de respecter la propreté à l'intérieur du bâtiment scolaire, ainsi que dans les alentours. Les murs et les portes doivent rester sans graffitis, ni salissures.



## RESPONSABILITÉS DES ENSEIGNANTS

Les enseignants informent régulièrement les parents du déroulement de la scolarité de leur enfant. C'est une des raisons pour laquelle ils planifient des réunions de parents et/ou des entretiens individuels.

Les échanges directs et réguliers entre parents et enseignants sont indispensables.

S'il devait y avoir un malentendu ou une incompréhension, un entretien est le moyen le plus sûr de clarifier la situation et de dissiper les malentendus.

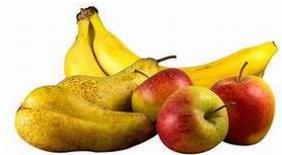
## TSS – TRAVAILLEUR SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les communes formant le Cercle Scolaire de la Basse-Veveyse ont mis en place un travailleur social en milieu scolaire (TSS), en la personne de Julien Hornecker, de l'Association REPER (coordonnées en page 9).

Le TSS est une ressource d'aide non seulement pour l'école primaire et la structure de l'AES, mais également pour les familles et les jeunes des villages. Il s'agit d'une réponse proposée par l'école dans une situation où les élèves peuvent se retrouver face à des questions, des manques de repères, des situations problématiques (bagarres, sentiment de mal-être, violence, etc.). Le TSS peut intervenir comme médiateur dans les situations conflictuelles. Il peut être le lien avec les parents, mais également avec les différents partenaires internes (enseignants, direction, réseaux) ou externes (service sociaux, service de l'enfance et de la jeunesse, justice de paix, associations, etc.). Le TSS s'engage aussi dans des actions et des projets de prévention afin de répondre aux besoins réels des élèves.

## RÉCRÉATION

Pensez à donner à votre enfant une petite collation saine et variée.  
Privilégiez l'eau.



**Les boissons énergisantes sont interdites.**

## RACKET

Afin de prévenir des problèmes de racket, il est recommandé de ne pas donner de l'argent et des objets de valeur à votre enfant. En cas de perte ou de vol, l'école décline toute responsabilité.

## TENUE VESTIMENTAIRE

Les vêtements de votre enfant doivent être corrects et propres, adaptés au milieu scolaire et extrascolaire.

## APPAREILS ÉLECTRONIQUES - NATEL

L'utilisation de tout appareil électronique par les enfants **est strictement interdite** dans l'enceinte scolaire, de 07h45 à 15h15.

Si les parents estiment absolument nécessaire que leur enfant vienne à l'école avec un téléphone portable ou tout autre appareil électronique, ce dernier le remettra à son enseignant(e) au début des leçons et il pourra le récupérer à la fin de la matinée/après-midi.

En cas d'infraction, la direction peut confisquer l'appareil.

Dans tous les cas, l'appareil reste sous la responsabilité des parents.



## TABAC

Les enfants en âge de scolarité obligatoire ne sont pas autorisés à fumer ni à l'école, ni en dehors de celle-ci.

## VÉLO, TROTTINETTE OU ÉQUIVALENT

Les élèves peuvent venir à vélo ou en trottinette à l'école uniquement après avoir eu l'instruction de la police et avec l'autorisation écrite des parents (formulaire disponible auprès de l'enseignant(e) de votre enfant et sur le site internet de l'école).



## PÉRIMÈTRE ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

L'accès aux bâtiments scolaires n'est autorisé que sur invitation. Les parents doivent attendre leurs enfants à **l'extérieur**. Merci de veiller à laisser suffisamment d'espace pour que les enfants puissent former « le petit train ». Les personnes accompagnées d'un chien sont priées de veiller à ce que leur compagnon n'importune pas les enfants et ne soit pas laissé seul dans le périmètre scolaire.

## OBJETS PERDUS

### Site d'Attalens

Tous les objets perdus sont exposés au rez-de-chaussée inférieur du bâtiment du Renard pour une durée de 2 semaines. Ils sont ensuite stockés par le service de conciergerie. Les objets de valeurs sont mis en sécurité dans l'armoire vitrée au même endroit. Pour les récupérer, vous pouvez vous adresser au concierge ou à la direction.

### Site de Remaufens

Les objets trouvés doivent être apportés immédiatement à un enseignant. Une caisse se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment principal.

Pour les deux sites, en dehors des heures d'ouvertures des bâtiments, vous pouvez vous adresser au service de conciergerie au 079 225 65 85.



## PHOTOS D'ELEVES

Comme les années précédentes, un professionnel viendra photographier vos enfants au début de l'automne 2021.

## LES CAMPS

En principe, les enfants du cercle scolaire de la Basse-Veveyse feront, durant leurs années de scolarité, un camp vert et un camp blanc.

- Camp vert du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022 5H et 6H
- Camp blanc à définir 7H et 8H (exceptionnellement)

Les informations vous seront transmises en temps utile.

## JOURNÉES BLANCHES

Les élèves du cercle scolaire, exceptés les 1H, les 7H et les 8H (camp blanc), vont profiter de la neige 1-2 jours par année à Rathvel, leur présence est obligatoire.

Les communes assurent le financement de ces sorties. Les parents doivent fournir l'équipement nécessaire, à savoir : habits de neige, matériel de sport d'hiver, etc.

## COURSES D'ÉCOLE

Les enseignants organisent, dans la mesure du possible, une course d'école en fin d'année scolaire. Le lieu de rendez-vous pour les départs et arrivées peut se situer dans un rayon de 10 kilomètres autour de l'école.

## SPORT SCOLAIRE FACULTATIF - SSF

Le Cercle scolaire de la Basse-Veveyse offre la possibilité aux élèves du **Cycle 1 (1H-4H)** et du **Cycle 2 (5H-8H)** de découvrir et d'expérimenter de nouveaux sports, d'améliorer leurs habiletés, mais également de venir partager des moments conviviaux en compagnie de leurs camarades.

Ces cours gratuits ont lieu sur les périodes scolaires (pas de cours pendant les vacances/jours fériés) à la salle de gym Les Etoiles ou Le Baobab à Attalens, ainsi qu'à Remaufens. Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, un tirage au sort a lieu.

### Règlement :

L'élève qui s'inscrit a l'obligation de suivre les cours donnés. En cas d'absence, celui-ci s'excusera à l'avance. Un taux de 3 absences sera toléré. En cas d'indiscipline, l'élève sera renvoyé définitivement du cours.

## SORTIES CULTURELLES

En fonction des thèmes abordés en classe, il se peut que l'enseignant(e) de votre enfant organise des sorties culturelles.

## LE 1ER MAI

Les enfants du cercle scolaire de la Basse-Veveyse iront, comme la tradition fribourgeoise le veut, chanter la fête du 1<sup>er</sup> mai dans les maisons. Chacun s'organise et **il n'y a pas école ce jour-là !**

Les « **Mayintsètè** » désignent les enfants qui vont de maison en maison chanter le mois de mai. En **patois gruérien**, ce mot signifie aussi « mésanges ». En campagne comme en ville, le 1er mai a gardé son caractère traditionnel. Les enfants, fillettes et garçonnetts, seuls ou en groupes, avec un brin de crainte, se hasardent en tout domicile et, tout à coup, se figent pour chanter. D'autres se succèdent sans interruption, de sorte que durant une journée entière, chaque maison, chaque étage, chaque magasin, chaque bureau se transforme en volière délicieuse. L'on prépare d'avance la monnaie, les biscuits, le chocolat, les oranges. Les uns vont dans les poches, les autres dans les paniers.

Faites bon accueil à ces enfants chanteurs !!!



## SERVICE MÉDICAL ET DENTAIRE

### SERVICE MÉDICAL SCOLAIRE

Selon le plan du SMC – Service du médecin cantonal, le programme suivant intervient pour cette année scolaire 2021-2022 :

- **Futurs 1H** : bilan de santé **préscolaire** obligatoire qui doit avoir lieu avant le début de la scolarisation mais au plus tard le 15 décembre de la première année scolaire de l'enfant. A effectuer par la/le pédiatre ou médecin de famille habituel-le de l'enfant. Lors de cet examen préventif le développement général de l'enfant, la vue, l'audition, la motricité et le langage de l'enfant seront contrôlés en particulier. De plus, à cette occasion, les vaccinations recommandées seront contrôlées et complétées si nécessaire par le médecin, avec l'accord des parents.
- **8H** : visite chez le médecin scolaire ou pédiatre/médecin de famille – contrôle de la vue, ouïe, poids, taille, de la tension artérielle et du dos, questionnaire personnel sur problèmes psychosociaux. Rattrapage vaccinations si nécessaire, avec l'accord des parents.

Avec la nouvelle organisation (Frimesco), dès 2022-2023 : seuls les futurs 1H seront concernés par un bilan de santé préscolaire obligatoire. Quant à l'examen des 8H, il aura lieu en 9H lors de la première année du cycle d'orientation (CO).

### MÉDICAMENTS

Le personnel enseignant ne donne aucun produit thérapeutique à un ou une élève.

Si un enfant souffre d'une maladie chronique et doit prendre régulièrement des médicaments, il ou elle doit les amener et les prendre lui ou elle-même.

Dans ces situations, il est important que les enseignants sachent comment réagir en cas de situation d'urgence, en concertation avec les parents et le médecin traitant. Cette concertation peut nécessiter l'aide d'un spécialiste, particulièrement pour les tout-petits qui ne sont pas encore totalement autonomes.

### VACCINATION

Le plan des vaccinations conseillées dans le canton de Fribourg suit les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).



### SERVICE DENTAIRE

Le contrôle annuel est obligatoire pour tous les enfants scolarisés de la 1H à la 11H, sauf si les parents remettent à l'enseignant(e) une attestation signée par un médecin dentiste, prouvant que l'enfant est suivi.

Le Service dentaire scolaire (SDS) met également à disposition des écoles des éducatrices en hygiène dentaire qui dispensent aux élèves un enseignement tant pratique que théorique sur la manière adéquate d'observer une saine hygiène dentaire.

### INFORMATION SEXUELLE - PRÉVENTION DES ABUS

Une information sur le développement psychoaffectif et la sexualité sera donnée par une formatrice du Centre fribourgeois de santé sexuelle dans les classes de 2H, 6H et 8H. Une soirée d'information à l'attention des parents sera également organisée quelques semaines avant le passage en classe.

## ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES) DE LA BASSE-VEVEYSE

### CONTACT

Madame Tamara de Kinkelin, directrice  
Madame Karine Pellaton, secrétaire  
Rue de l'Église 26 – CP 71  
1616 Attalens

021 947 33 79  
[aes@attalens.ch](mailto:aes@attalens.ch)

### SITES

#### Site d'Attalens

Ecole du Petit Prince  
Rue de l'Église 26  
1616 Attalens  
Bâtiments du Renard (ancien) et du Mouton

#### Site de Remaufens

Ecole de Remaufens  
Route Villageoise 53  
1617 Remaufens  
Bâtiment de la Comète

### HORAIRES

07h00 à 07h50 **matin** | accueil (possibilité d'apporter un petit-déjeuner)  
07h50 à 11h35 **matinée** | accueil avec activités  
11h35 à 13h15 **midi** | accueil et repas  
13h25 à 15h05 **après-midi** | accueil avec activités  
15h05 à 17h30 **soir 1** | accueil avec activités (possibilité de faire les devoirs)  
17h30 à 18h30 **soir 2** | accueil avec activités

### ACCUEIL DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

L'AES est ouvert 4 semaines durant les périodes de vacances scolaires, aux dates suivantes :

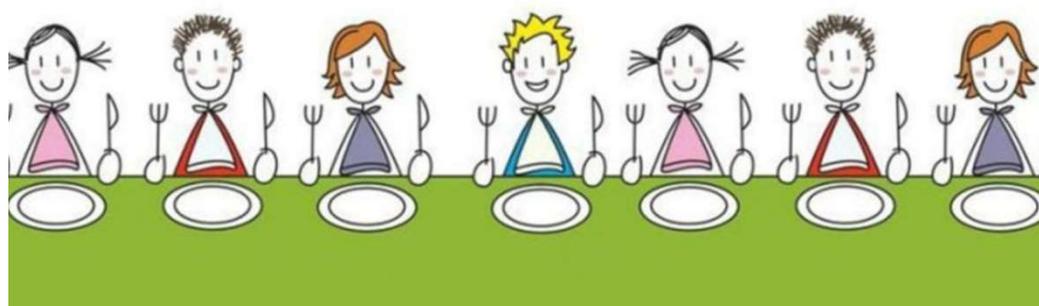
**Semaine du 16 au 20 août 2021**

**Semaine du 23 au 24 août 2021**

**Semaine du 18 au 22 octobre 2021**

**Semaine du 19 au 22 avril 2022 (fermé le lundi 18 avril – lundi de Pâques)**

Pour des informations complémentaires, les documents d'inscription, les règlements et tarifs en vigueur :  
[www.attalens.ch](http://www.attalens.ch) - **enfance et jeunesse - enfance - accueil extrascolaire** ou au 021 947 33 79.



# CONSEIL DES PARENTS

## PRÉSIDENTE / CONTACT

Madame Rahel Preisig  
Conseillère communale en charge du dicastère de l'enfance et de l'école

[rpreisig@attalens.ch](mailto:rpreisig@attalens.ch)

## CONCEPT

La loi institutionnalise une collaboration renforcée entre l'école et les parents à travers la création d'un conseil des parents\*. Cet organe se veut un espace d'échanges et de propositions réunissant une majorité de parents d'élèves et les principaux responsables de l'école (directeur/trice, représentants du corps enseignant et des autorités communales).

Il permet aux parents d'être informés et consultés dans les domaines de la vie scolaire où la collaboration école-parents peut favoriser une meilleure prise en charge de l'enfant et contribuer à améliorer ses conditions d'apprentissage. L'avant-projet pose un cadre général de fonctionnement.

\* La liste des membres figure sur les sites internet des communes d'Attalens, de Granges et de Remaufens.

## RÈGLEMENT

Loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS)

Chapitre 3 Parents Art. 31 Conseil des parents

1. Chaque établissement comprend un conseil des parents composé d'une majorité de parents d'élèves (fréquentant l'établissement), du ou de la directeur primaire ou, au cycle d'orientation, du directeur ou de la directrice, de personnes représentant les autorités communales et d'une personne au moins représentant le corps enseignant.
2. Le conseil des parents sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Le conseil est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Le conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle.
3. Lorsqu'il y a plus d'un établissement dans le cercle scolaire au sens de l'article 50, la cohérence des actions doit être assurée. Un seul conseil des parents peut être institué pour l'ensemble des établissements du même cercle scolaire.
4. Le Conseil d'Etat édicte les dispositions d'exécution nécessaires.



## CONCEPT

Prises en charge thérapeutique en logopédie, psychologie et psychomotricité.

Le service a deux antennes principales, une à **Romont** (y.c. administration) et une à **Châtel-St-Denis**. D'autres lieux de thérapies se trouvent dans les cercles scolaires des deux districts.

Les thérapeutes interviennent uniquement sur demande des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant/e. La demande d'intervention doit être faite au moyen du formulaire « fiche 124 » disponible sur le site internet suite à un contact préalable avec un(e) des thérapeutes.

Le directeur du SLPP-GV décide ou non de la gratuité de la prise en charge.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour une prise en charge de votre enfant ainsi que le nom des thérapeutes par cercle scolaire et leurs numéros de téléphone sur le site internet [www.slpp-gv.ch](http://www.slpp-gv.ch) → onglet SLPP-GV → Thérapeutes



## CONTACT

SLPP-GV  
Service de logopédie, psychologie, psychomotricité  
de la Glâne-Veveyse  
En Bouley 8  
1680 Romont

026 652 30 60  
[administration@slpp-gv.ch](mailto:administration@slpp-gv.ch)  
[www.slpp-gv.ch](http://www.slpp-gv.ch)

### Antenne de Châtel

Chemin de l'Église 12  
1618 Châtel-St-Denis



## NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

*En tant que parents, montrez l'exemple !*

*Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.*

### A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

### A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

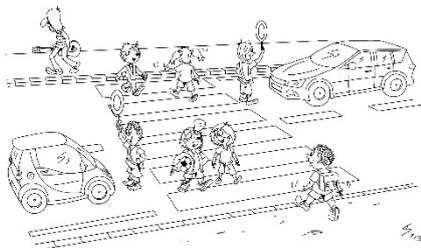
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



### En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

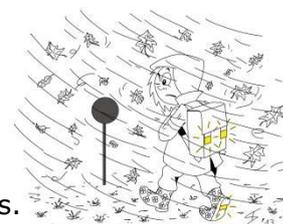


- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

### Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



## AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG  
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30

[www.policefr.ch](http://www.policefr.ch)

Etat : mai 2021

## MOT DE LA BRIGADE DES MINEURS

### COURS DE PRÉVENTION

Chers parents,

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

[https://www.fr.ch/sites/default/files/2019-08/Mandat-Prg\\_f\\_Pr%C3%A9vention%20BMI\\_2019.pdf](https://www.fr.ch/sites/default/files/2019-08/Mandat-Prg_f_Pr%C3%A9vention%20BMI_2019.pdf)

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !

### CONTACT

#### Police de sûreté

Brigade des mineurs  
Place Notre-Dame 2  
1700 Fribourg  
Fribourg

026 304 17 19



# SPOLOE

## CONTACT

### SPOLOE

Sport et loisirs pour les enfants  
Case postale 26  
1616 Attalens



## CONCEPT

### **SPOLOE c'est...**

...des activités organisées pour les enfants depuis plus de 45 ans !

### **La fête de l'Envol, restauration et animation...**

Le dernier vendredi de l'année scolaire, SPOLOE organise dès la fin des joutes scolaires enseignants-élèves une animation pour les enfants et leurs parents avec restauration et disco et une petite partie officielle.

Pour finir l'année scolaire en beauté et dans une ambiance festive.

### **Le carnaval costumé des enfants et son bonhomme hiver...**

Le vendredi soir avant les relâches, un cortège avec la mise à feu du bonhomme hiver et une soirée avec disco pour les enfants, le tout sur un thème différent d'année en année.

### **Une participation financière...**

au camp vert de fin de printemps et au camp de ski ;

aux sorties à skis et aux courses d'école ;

aux sorties culturelles.

**Un goûter** offert aux élèves lors d'une balade un après-midi de fin d'été dans les environs du village.

### **Des bénévoles qui sont toujours les bienvenus**

pour renforcer le comité lors des manifestations principales.

Retrouvez toutes les actualités et renseignements sur

 Facebook \SPOLOE ou [infospoloe@gmail.com](mailto:infospoloe@gmail.com)

# ANIMATION JEUNESSE VEVEYSE (AJV)

## CONTACT

Animation Jeunesse Veveyse  
Place d'Armes 15 – CP 414  
1618 Châtel-St-Denis  
www.animation-veveyse.ch - info@atelier-jeunesse.ch  
079 325 62 28



## CONCEPT

L'Animation Jeunesse de la Veveyse (AJV) est une association qui s'engage à promouvoir la qualité de vie, l'intégration sociale et le développement harmonieux de la jeunesse.

L'AJV propose des accueils hebdomadaires ouverts à tous les élèves du district de 7-8h et aux jeunes du CO. Ces accueils sont des lieux de rencontre, où les jeunes peuvent venir se détendre et profiter du matériel à disposition (jeux, ordinateurs, cuisine, etc.) durant leur temps de loisirs. Ils fonctionnent selon les principes de l'accueil libre :

- Accueil professionnel assuré par un(e) animateur(trice) socioculturel(le) au minimum
- Gratuité et libre accès (pas d'inscription)
- Allées et venues libres, sans temps de présence délimité (libre adhésion)
- Libre détermination des activités pratiquées

L'AJV propose également des événements plus ponctuels en lien avec la jeunesse (manifestations, sorties, soirées, etc.) et soutient les jeunes dans la réalisation de leur projet (organiser une soirée, construire un cv, trouver un local de répétition, etc.).

### Envie de ?

- Te retrouver entre ami(e)s
- Ecouter de la musique
- Faire de la pâtisserie
- Jouer au babyfoot et ou ping-pong
- Regarder un film
- Organiser un tournoi de foot
- Etc.

Passes à l'AJV !

Tu veux savoir quand l'AJV est dans ta commune ou obtenir d'autres informations ?



[www.animation-veveyse.ch](http://www.animation-veveyse.ch)



@Animationjeunesseveveyse



@animationjeunesseveveyse



sous le nom de : Animation Jeunesse de la Veveyse

## PRO JUNIOR

### CONTACT

#### Pro Junior Veveyse

p/a Valérie Genoud

Route de Fruence 73

1618 Châtel-St-Denis

[valerie.genoud@hotmail.ch](mailto:valerie.genoud@hotmail.ch)

021 948 01 33



### CONCEPT

Grâce à sa vente annuelle de thé de Noël, l'association Pro Junior Veveyse met à disposition des enfants, des jeunes et des familles du district, les prestations suivantes :

- ❖ Des aides individuelles financières
- ❖ Un service de babysitting
- ❖ Un cours de babysitting annuel pour les élèves de 3<sup>ème</sup> du COV en collaboration avec le RSSV
- ❖ Des soutiens financiers aux crèches, ludothèques, écoles lors d'une manifestation, d'un spectacle ou de la création d'une place de jeux
- ❖ Un soutien financier annuel à l'Atelier Jeunesse
- ❖ Un soutien financier au Passeport Vacances de la Veveyse
- ❖ Tient à disposition différentes listes de :
  - Associations et autres institutions pouvant apporter une aide financière ou autres
  - Adresses et publications diverses
  - Prospectus de camp pour enfants, camp de vacances « Mère seule » et camps de vacances « Papa-solo »



## BIBLIOTHÈQUE – LUOTHÈQUES

### BIBLIOTHÈQUE DE LA VEVEYSE

La bibliothèque de la Veveyse est ouverte aux habitants et aux résidents de la Veveyse et ses régions limitrophes. Elle dessert tout public qui souhaite trouver des informations dans des domaines très variés.

Divers abonnements annuels sont proposés selon la situation de chacun. Pour exemple, le coût d'un abonnement pour un enfant revient à Fr. 5.– comprenant la limite de 10 livres à la fois et il ne se paie qu'une seule fois pour toute la scolarité primaire. L'abonnement famille à un coût de Fr. 30.–/an avec un nombre d'emprunts illimités.

|                   |                |                              |
|-------------------|----------------|------------------------------|
| <b>Horaires :</b> | Lundi          | Fermé                        |
|                   | Mardi          | 8h30 – 11h30 / 14h00 – 17h00 |
|                   | Mercredi       | 8h30 – 11h30 / 14h00 – 21h00 |
|                   | Jeudi/Vendredi | 14h00 – 17h00                |
|                   | Samedi         | 8h30 – 11h30                 |

#### Pendant les vacances scolaires :

|          |               |
|----------|---------------|
| Mercredi | 14h00 – 21h00 |
| Samedi   | 8h30 – 11h30  |

**Adresse :** Route des Misets 7  
1618 Châtel-Saint-Denis  
021 948 64 14 – <https://biblio-veveyse.ch>



### LUOTHÈQUES

#### PAPAYOU

##### Horaires :

Ouvert tous les lundis de 15h00 à 18h00.  
Fermé durant les vacances scolaires.

**Ecole du Petit Prince**  
Bâtiment scolaire « Les Blés »  
1616 Attalens  
021 947 51 03  
[ludopapayou@gmail.com](mailto:ludopapayou@gmail.com)



#### LA TROTTINETTE

##### Horaires :

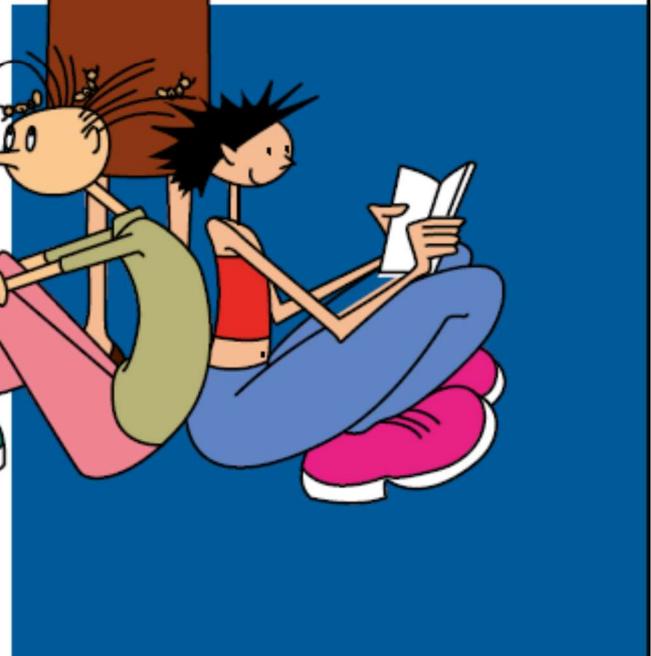
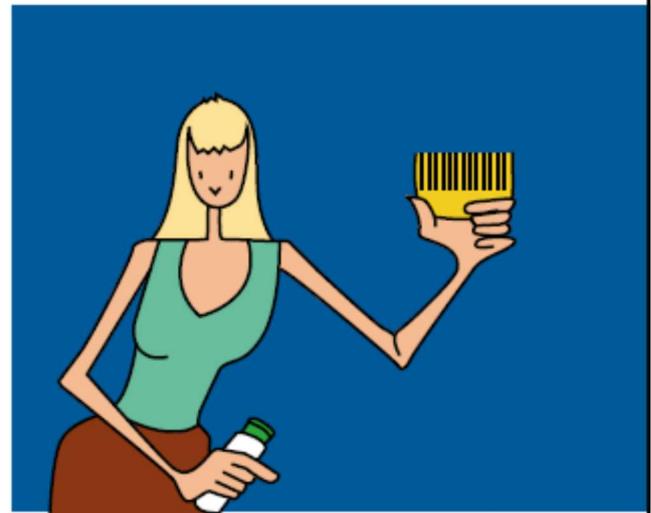
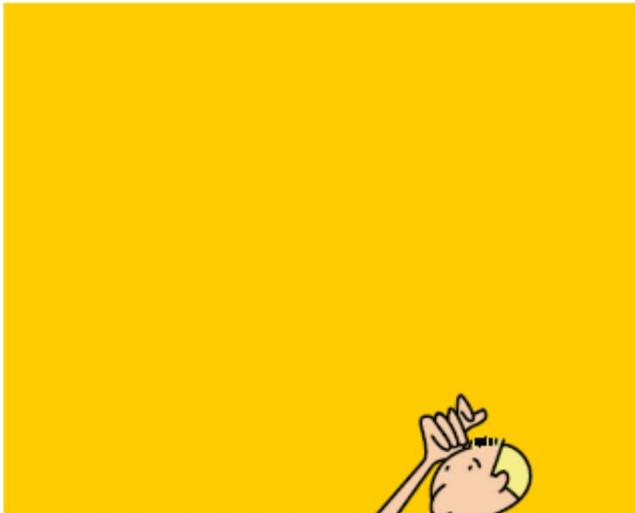
- 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois : de 16h00 à 18h00
- Tous les vendredis : de 15h30 à 18h00
- Pendant les vacances d'été : une ouverture selon informations sur le site



**Ecole du Lussy**  
Chemin de Crey-Derrey 1  
1618 Châtel-St-Denis  
021 948 84 35 (pendant les heures d'ouverture)  
[www.ludo-chatel.ch](http://www.ludo-chatel.ch)

# Les poux sont de retour !

On les cherche,  
on les traite seulement  
si on les voit



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG  
[WWW.FR.CH](http://WWW.FR.CH)

## Quand les rechercher ?

- Lorsque des poux sont présents dans l'entourage (école, crèche, famille, amis...)
- En cas de démangeaisons de la tête
- En présence de lentes à la base des cheveux (comme des pellicules, mais difficiles à enlever)



## Comment les rechercher ?

Sur toutes les têtes de la famille :

1. Mouiller ou laver les cheveux
2. Appliquer généreusement un démêlant
3. Démêler les cheveux à l'aide de votre peigne habituel
4. Passer un peigne fin anti-poux dans les cheveux (acheté en pharmacie) : en partant de la base des cheveux, jusqu'à leur pointe, mèche par mèche
5. Entre chaque passage, essuyer le peigne sur un papier ménager pour y déposer les poux éventuels
6. Rincer les cheveux



### **Vous n'avez rien trouvé**

Répéter ce contrôle dans une semaine



### **Vous avez trouvé des lentes**

- Ne pas traiter
- Rester vigilant, des poux peuvent apparaître...
- Rechercher les poux encore 2 fois dans la semaine



### **Vous avez trouvé des poux**

- Merci d'en informer l'enseignant-e / éducateur-trice de votre enfant
- Le même jour: contrôler tous les membres de la famille et traiter ceux qui ont des poux
- Il n'est pas nécessaire de nettoyer la literie, les vêtements, les peluches...
- Utiliser de préférence une brosse à cheveux par personne

#### **Pour éliminer les poux :**

- Mouiller les cheveux, mettre du démêlant, passer le peigne fin anti-poux: 2 à 3 fois par semaine durant 1 mois
- Pour renforcer cette action, acheter en pharmacie un produit qui étouffe les poux, contenant du *diméticone*
  - . appliquer selon le mode d'emploi, en respectant les précautions
  - . 2 à 3 traitements sont nécessaires (1<sup>er</sup> - 8<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> jour)



#### **En cas d'échec de traitement**

- Recontrôler les têtes de **toute la famille**
- Acheter un **autre** produit anti-poux, (*malathion*, *perméthrine*): faire 2 à 3 traitements (1<sup>er</sup> - 8<sup>e</sup> - 15<sup>e</sup> jour)
- Renforcer l'élimination avec le peigne fin anti-poux, tous les deux jours, pendant 1 mois



## En bref

Vous avez trouvé des poux de tête :

- Eliminer les poux avec un peigne fin anti-poux, passé dans les cheveux après application d'un démêlant, 2 à 3 fois par semaine, durant un mois
- Renforcer l'action avec un produit anti-poux contenant du *diméticone*, appliqué au 1<sup>er</sup> et 8<sup>e</sup> jour (15<sup>e</sup> jour)

Pas de traitement préventif

Pour plus d'informations, contacter l'infirmier-e scolaire ou votre médecin traitant.



## En savoir plus sur... les poux de tête

- Se transmettent par contact direct de tête à tête
- Aiment autant les cheveux propres que les cheveux sales
- Se nourrissent de sang humain
- Meurent en 48 heures, hors du cuir chevelu
- S'accrochent aux cheveux, fuient la lumière, ne sautent pas, ne nagent pas, se déplacent rapidement

## Le cycle de vie du pou

- Un pou est un insecte grisâtre, qui peut mesurer jusqu'à 4mm de long et pond 7 à 10 oeufs (lentes) par jour à la base d'un cheveu (premier cm)
- Au bout de 7 à 10 jours les jeunes poux naissent
- Encore 7 à 10 jours pour devenir adultes et se reproduire



lentes



10 jours



14 jours



16 jours



20 jours



T Taille réelle d'un pou, 4mm



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service du médecin cantonal SMC  
Kantonsarztamt KAA

## QUELQUES LIENS

LA MAIN TENDUE

TÉL. 143 / [WWW.143.CH](http://WWW.143.CH)

La Main Tendue est un service de secours par téléphone, par courrier électronique ou par tchat individuel. Ce service offre aide et soutien à toute personne désirant exprimer un souci, une difficulté ou des interrogations, dans la confidentialité et le plus strict respect de l'anonymat.



ASSOCIATION DIS NO

[WWW.DISNO.CH](http://WWW.DISNO.CH)



L'Association DIS NO a été fondée à Lausanne en 1995. Ses buts sont d'initier, de promouvoir ou d'aider toute action dans le sens de la prévention, la détection et le traitement de la violence et des abus sexuels envers les enfants.

T-KI (T'ES QUI ?)

[WWW.T-KI.CH](http://WWW.T-KI.CH)



Tki derrière ton pseudo ? Tki pour laisser faire ? Tki pour mater ? Autour de ces trois slogans s'articule «t ki», campagne de prévention visant à sensibiliser le public aux dérives liées à l'utilisation des moyens de communication modernes.

ACTION INNOCENCE

[WWW.ACTIONINNOCENCE.ORG](http://WWW.ACTIONINNOCENCE.ORG)

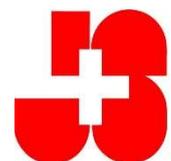
Informer et sensibiliser le public, les parents et les enfants des dangers liés à Internet. Promouvoir une pratique sécurisée d'Internet. Lutter contre la pédocriminalité sur Internet.



JEUNESSE + SPORT

[WWW.JEUNESSEETSPORT.CH](http://WWW.JEUNESSEETSPORT.CH)

Le programme d'encouragement du sport de la Confédération qui propose des cours et des camps dans près de 70 sports et disciplines. Près de 80'000 cours ou camps ont lieu chaque année, regroupant environ 1 million de participations.





En réponse aux risques que présentent certains comportements ou certaines formes de consommation, l'association REPER s'emploie à promouvoir le bien-être et une vie sociale harmonieuse pour chacun. Elle contribue à développer l'estime et l'affirmation de soi, l'intégration et l'épanouissement de chaque personne.

Le bpa a pour mission d'assurer la sécurité dans les domaines de la circulation routière, du sport, de l'habitat et des loisirs. Le bpa propose une offre étoffée de conseils, de formations et de moyens de communication destinés tant aux milieux spécialisés qu'aux particuliers.



Prévention contre l'alcoolisme, les substances psychoactives et d'autres comportements pouvant engendrer une addiction.

Informer et prévenir en priorité les enfants, les parents et les enseignants. Programme spécialisé sur la prévention des abus sexuels, destiné aux classes enfantines/1ère année.



# CIAO.CH

Site d'informations et de prévention pour les ados.

Aide, conseil et soutien pour tous problèmes de toxicodépendance et prévention de la délinquance.



|         |   |
|---------|---|
| ACM     | Activités créatrices manuelles  |
| ACT     | Activités créatrices textiles   |
| AES     | Accueil extrascolaire   |
| APEC    | Association de parents d'élèves Châtel-St-Denis   |
| CDIP    | Conférence des directions de l'instruction publique   |
| CO      | Cycle d'orientation (école secondaire)  |
| DICS    | Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport                                |
| DSAS    | Direction de la santé et des affaires sociales  |
| EB      | Exigences de base ( <i>type de classe du cycle d'orientation</i> )                            |
| FAPAF   | Fédération des associations de parents du canton de Fribourg                                  |
| FAPERT  | Fédération des associations de parents de Suisse Romande et Tessin                            |
| FRI-TIC | Concept/projet fribourgeois pour le développement des nouvelles technologies de communication |
| G       | Générale ( <i>type de classe du cycle d'orientation</i> )                                     |
| HARMOS  | Harmonisation de la scolarité obligatoire   |
| HEP     | Haute école pédagogique   |
| ECSI    | Enseignant de classe de soutien itinérant   |
| PER     | Plan d'étude romand   |
| PG      | Pré-gymnasiale ( <i>type de classe du cycle d'orientation</i> )                               |
| SLPP    | Services de logopédie psychologie et psychomotricité  |
| TSS     | Travailleur social en milieu scolaire   |



**Nous vous souhaitons à toutes et tous une  
excellente année scolaire**

